



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

SENTIER-ARTS ET METIERS

Réunion du 7 décembre 2021

Présent.e.s : Gilles-Henri BAILLY, Pauline CASTAGNÉ, Maëva CHIARIGLIONE, Pierre DE LIGNY-BOUDREAU, Angela FESTI, Dominique GIRARD, Chantal HÉMARD, Sabrina JAMET, Francis LEBISSONNAIS, Odile PICON, Bertrand RICHARD, Michelle SINTUREL, Fabienne WEHRLÉ

Mairie : Jimmy BERTHÉ, adjoint au maire de Paris Centre en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs et élu référent du Conseil de quartier ; Florent Giry, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers ; et Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordinateur des Conseils de quartier

Présent non membre du Conseil de quartier : Mathieu FARIA, Victor PIMENTEL, Thibaud RICHARD, Thierry ROZE

Jimmy BERTHÉ introduit la réunion qui se tient à la Gaité Lyrique en répondant aux questions posées lors de la précédente réunion.

Questions relatives à la police municipale :

La police municipale est-elle en lien avec l'application Dans Ma Rue (DMR) ?

La DPSP était associée au suivi de l'application. De toute évidence, la DPMP le sera également.

Quel sera le lien avec les Conseils de quartier ? Pourront-ils signaler des points d'attention ?

Le cabinet du maire reste l'interlocuteur privilégié dans l'attente d'un guichet unique/numéro vert sur lequel la mairie n'a pas d'informations à ce stade.

Quelles sont les heures auxquelles il sera possible de contacter la police municipale, notamment le soir pour faire constater des nuisances ?

La Mairie n'a pas encore d'informations mais le numéro à utiliser pour le moment est le 3975.

Question relative au futur Commissariat

Est-il possible d'organiser une visite du commissariat de la rue Perrée, pour les Conseils de quartier, lorsque les travaux seront terminés ?

Il sera possible de faire une visite du commissariat en présence des élu.e.s, avec des représentants des Conseils de quartier.

Questions relatives aux parcs et jardins :

Quel est le devenir des jeux qui seront retirés du square Bidault, est-il possible de les installer ailleurs ?

Seule la structure avec toboggan est en bon état et pourrait être réimplantée ailleurs. La DEVE et la Mairie réfléchissent aux lieux de réimplantation possibles.

Existe-t-il un recensement des jeux d'enfants sur Paris Centre ?

La DEVE travaille actuellement à la réactualisation du recensement des jeux d'enfants sur Paris Centre.

Question relatives au marché d'entretien des bacs végétalisés par la Régie de quartier:

Le Conseil de quartier souhaiterait savoir quel est le marché avec la Régie de quartier sur l'entretien des bacs de végétalisation et s'il serait possible de l'élargir au 2^e arrondissement, et éventuellement au 1^{er} arrondissement. Le marché d'insertion à procédure passé en 2019 pour 4 ans avec la Régie de quartier concerne l'arrosage et l'entretien des jardinières sur rue des 3^e et 4^e arrondissements. La Mairie souhaite effectivement passer un marché ad hoc avec cette structure permettant l'entretien de nouvelles végétalisations. Ce sujet est actuellement à l'étude et un point d'information complet sera fait à l'ensemble des Conseils de quartier lorsque les choses seront stabilisées.

Toutefois, si le Conseil de quartier souhaite financer des bacs avec son budget, la Mairie l'encourage à passer par des permis de végétaliser.

Question relative aux bancs sur l'espace public

Quelles sont les contre-indications de la mairie en matière d'installation de bancs ? Quels secteurs ne doivent pas être envisagés et quelles règles sont à respecter ?

La politique de la Mairie est celle du manifeste de la nouvelle esthétique parisienne : rester sur du mobilier classique parisien. De manière générale, la mairie essaie d'éviter les secteurs à fortes incivilités et attroupements nocturnes, pour limiter les nuisances. Dans la même logique, dans des rues très étroites avec effet « caisse de résonance », l'usage incite la Mairie à être prudente.

Enfin, il est indispensable de préserver toujours au moins 1,60m libre sur trottoir pour assurer le cheminement piéton, notamment des personnes à mobilité réduite.

Questions relatives au problème de dépôt de palette place du Caire :

Existent-ils des règles spécifiques liées aux palettes de livraison des commerçants et des verbalisations peuvent-elles être dressées en cas de dépôt sur l'espace public ?

Il n'existe pas de règles spécifiques sur ce cas de figure précis mais la Mairie de Paris Centre a pour usage de prendre contact avec les commerçants et de tenter de trouver des solutions avec ces derniers, et leurs livreurs, pour limiter les nuisances induites.

Angéla FESTI précise que les palettes sont cadenassées à un arbre et demande ce qu'on peut faire pour les enlever ? Bertrand RICHARD précise que ces palettes sont très encombrantes sur cette place.

La circulation dans le quartier Sentier-Arts et Métiers

Intervention de Florent GIRY

Bertrand RICHARD explique ensuite que la réunion de ce soir portera sur le sujet de la circulation dans le quartier, il donne ensuite la parole à Florent GIRY.

Florent GIRY explique que des ateliers se sont déjà tenus à partir du mois de novembre au sujet de la modification du plan de circulation à Paris Centre, et que ce travail se

poursuivra sur toute la mandature. Il précise que l'objectif de la réunion de ce soir n'est pas de rentrer dans les détails mais de présenter la méthode et les objectifs.

Il explique ensuite que le dispositif Embellir Votre Quartier vise à coordonner les travaux sur les zones précises dans des temps précis. Concernant les modifications à apporter au plan de circulation, la Mairie s'inscrit dans ces mêmes temps. C'est donc a priori fin 2022 que débutera la concertation sur ce qui se passera sur la « bande nord » des 3^e et 2^e arrondissements, pour l'essentiel des projets.

Florent GIRY explique que Paris Centre fera entièrement partie de la [Zone à Trafic Limité \(ZTL\)](#).

S'il n'y a pas eu de communication récente sur ce projet, c'est parce qu'il y a encore beaucoup d'études, notamment des modélisations et des études juridiques. Le principe général du projet est quant à lui fixé et concerne une zone centrale dans Paris - incluant Paris Centre ainsi que la zone nord des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements au-dessus du boulevard Saint Germain - où la configuration des rues et la densité piétonne ne permet pas d'accueillir une circulation dense et de transit comme cela peut être le cas aujourd'hui. La ZTL a pour objectif de limiter le trafic de transit dans Paris Centre tout en y laissant l'accès à la desserte locale (riverains et leurs visiteurs, transports en commun, taxi, livraisons...)

Ce dispositif se basera sur des arrêtés municipaux réglementant l'accès aux voies. Cependant, la Mairie a conscience que ces arrêtés peuvent ne pas suffire pour faire respecter la règle. Il y aura d'une part des contrôles mais il faut aussi d'autre part faire en sorte que le transit par le centre de Paris ne soit pas intéressant pour les véhicules motorisés.

Aussi, pour que le projet réussisse, il est nécessaire que la circulation se concentre majoritairement sur les grands axes afin que les rues plus étroites ne servent qu'à la desserte locale.

À ce jour plus de la moitié de la voirie est dédiée à la voiture alors qu'environ 2/3 des ménages n'ont pas de voiture. Cela pose une question de l'équité du partage de l'espace public. La ZTL est donc aussi un moyen d'inciter à reporter vers d'autres modes (transports en commun, marche, vélo) les trajets qui s'y prêtent.

[Quatre principes guident la réflexion de la Ville :](#)

1 – La hiérarchisation viaire :

Quels axes sont structurants à l'échelle de Paris Centre ? Quels axes sont structurants à l'échelle des quartiers ? Quelle voie doit être réservée à la desserte locale uniquement ? Cette hiérarchie est actuellement rendue illisible par l'essor des GPS, certaines voies étroites se retrouvent à accueillir un trafic dense des automobilistes qui suivent les recommandations d'itinéraires au cœur des quartiers.

La Mairie propose 4 niveaux de hiérarchie viaire :

- Axes de transit parisien (véhicules venant potentiellement de partout dans Paris et au-delà, et allant partout également) : par exemple les Grands Boulevards ;
- Axes structurants pour Paris Centre. Par exemple : rue Réaumur ou rue de Turbigo ;
- Axe structurant à l'échelle des quartiers. Par exemple- pour le Marais : rue des Francs Bourgeois ou rue de Turenne ;
- Axe mineur permettant d'arriver jusqu'à chez soi ou pour la desserte locale/ livraisons.

2 – Maintenir une navigabilité du secteur

L'objectif est de ne pas créer d'embolie et de garder une capacité circulatoire, afin que les habitants puissent continuer à rentrer chez eux, à ce que leurs amis puissent venir les voir

et qu'ils puissent continuer à se faire livrer. Le cœur des quartiers ne doit plus être traversé de part en part, mais il doit rester facilement accessible depuis et vers les axes structurants.

3 – Avoir une approche systémique

Par exemple actuellement la Mairie de Paris Centre étudie d'un même bloc l'intégralité des 3^e et 4^e arrondissements afin de pouvoir au mieux anticiper les effets de report. L'idée est d'étudier le plan de circulation avec une vision macro.

4 – Respecter les contraintes techniques

Il faut que les modifications opérées sur le plan de circulation (modification de sens de circulation, transformation en aires piétonnes, fermetures devant les écoles) soient compatibles avec les contraintes techniques (collecte des ordures, accès pompiers, girations des poids lourds, etc).

Ce sont les services qui étudient à partir des propositions de la Mairie et des résultats de la concertation ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.

Pour arriver au résultat souhaité, Florent GIRY explique qu'une méthode classique employée est la méthode dite de la « marguerite ». Cela signifie que le quartier ne pourra pas être traversé d'une traite. Les réflexions se basent à la fois sur les données de trafic factuelles et les ressentis des riverains afin d'essayer de se mettre d'accord sur le diagnostic et de pouvoir chercher des solutions efficaces.

Francis LEBISSONNAIS fait remarquer que les problématiques de circulation dans les 3^e et 4^e arrondissements sont actuellement étudiées en trois blocs distincts, il se demande donc comment seront harmonisés ces différents blocs.

Florent GIRY lui répond que la Mairie a dû découper le secteur en différents blocs car la zone entière était trop lourde à étudier et à concerter. Il fait remarquer que les ateliers durent actuellement entre 2h et 3h. Il explique qu'à la fin, le recollement sera fait par la Mairie et les services et qu'une réunion de présentation du plan entier sera organisée. Il rappelle que les ateliers sont des réunions d'idéation et de mobilisation de l'expertise des usagers et habitants, il n'y a pas de décisions définitives qui y sont prises justement pour attendre d'avoir la vision d'ensemble et être certain que les raccordements entre les quartiers se font normalement.

Plusieurs habitants s'interrogent sur les difficultés à circuler les dimanches de Paris Respire et demande quels seront les outils de contrôle.

Angela FESTI explique qu'il ne faudrait pas que les rues qui seront rendues piétonnes permettent l'installation de terrasses supplémentaires pour les cafés, restaurants ou bars.

Florent GIRY reconnaît que le dispositif de [Paris Respire](#) restreint la circulation également aux riverains, pour certains barrages fixes qui n'ont pas d'agents sur place pour laisser passer les ayants droits. Il invite les habitants qui le souhaitent à se rendre en Mairie pour [demander le macaron](#) qui permet de justifier de la domiciliation à Paris Centre et simplifie les contrôles. La barrière rue Thorel notamment est aujourd'hui fixe (sans accès possible pour les riverains) mais la situation pourrait évoluer prochainement car elle est souvent vandalisée.

En ce qui concerne les contrôles, Florent GIRY précise que la solution retenue n'est pas encore arbitrée. Une réflexion est en cours pour étudier ce qui se fait dans d'autres villes. Il explique que, de toute façon, il s'agit d'un processus continu qui évoluera en fonction des évolutions techniques, juridiques et du fonctionnement observé de la ZTL. Il rappelle également que les personnes qui souhaitent venir à Paris Centre, ce qui correspond à du trafic de destination ; riverains, amis, visiteurs, familles, livreurs etc., devront pouvoir y avoir accès.

Concernant les terrasses, il reconnaît que les terrasses éphémères ont causé des difficultés dans Paris Centre au regard de leur nombre important, et que la Mairie en a tiré les conséquences dans les autorisations données aux commerçants pour pérenniser les dispositifs, avec de très nombreux refus. Si le plan de circulation conduisait à transformer certaines portions de rues en aire piétonne (intérêt : accès réglementairement réservé à la desserte interne), l'enjeu des terrasses serait bien pris en compte pour les canaliser (choix de rues adaptées et possibilité de mettre en place de chartes locales (à valeur réglementaire) pour être plus strict que le règlement général des étalages et des terrasses (processus en cours par exemple dans le quartier Montorgueil).

Présentation du travail de la commission circulation du Conseil de quartier

Le quartier Sentier-Arts et Métiers comporte deux grands axes de circulation, les Grands Boulevards au nord et le boulevard Sébastopol qui divise le quartier en deux, et des moins grands axes tels que les rues Notre Dame de Nazareth ou Aboukir.

Bertrand RICHARD présente les principaux points noirs du quartier Sentier :

- Le boulevard Bonne Nouvelle qui est saturé en permanence ;
- Les problèmes de personnes qui prennent les rues en sens interdit ;
- La rue Poissonnière entre les rues de la lune et Cléry ;
- Le carrefour des rues Poissonnière, Cléry et des Petits Carreaux.

Bertrand RICHARD explique qu'il est important de limiter le passage des deux roues motorisés dans les zones piétonnes et de ne pas oublier les piétons dans les futures évolutions du quartier.

Il estime également qu'il est possible de modifier des sens de circulation mais qu'il faut être vigilant à ce que la rue des jeuneurs ne devienne pas un nouvel itinéraire malin, au regard de l'étroitesse des trottoirs.

Gilles-Henri BAILLY explique que l'accès au quartier Arts et Métiers - Sentier peut se faire par République via la rue du Temple / Turbigo (chemin assez long) ou par la rue Notre-Dame de Nazareth (plus court pour rejoindre le boulevard de Sébastopol).

Les points noirs du quartier Arts et Métiers sont les suivants :

- La rue Saint-Martin reçoit la circulation des rues Meslay et Notre-Dame de Nazareth, ainsi que celle du faubourg Saint-Martin ;
- Les rues Notre-Dame de Nazareth et Meslay deviennent des itinéraires de substitution aux Grands Boulevards pour aller vers le quartier Sentier ;
- Il n'y a pas de feu à la fin de la rue Notre-Dame de Nazareth pour passer la voie de bus et s'insérer dans la circulation du boulevard Sébastopol ;
- Les livraisons bloquent souvent les rues étroites, provoquant des klaxonnements ;
- Beaucoup de voitures roulent trop vite dans la rue Meslay.

Par ailleurs, la rue Vaucanson n'a pas de desserte locale hormis les livraisons pour l'école. Le Conseil de quartier souhaiterait qu'on puisse y organiser des activités sportives pour les enfants.

Gilles-Henri BAILLY estime que la fermeture du passage Meslay, qui permettait de se rendre boulevard Saint-Martin depuis la rue Meslay, pose un problème. D'autres habitants estiment quant à eux que cela a permis d'apaiser le quartier.

Il fait également remarquer la présence de nombreux camions dans le quartier Sentier-Arts et Métiers. Il constate que le secteur est assez mal desservi par les transports en commun et que le stationnement des deux roues pose des problèmes.

Pauline CASTAGNÉ fait remarquer quant à elle que le passage du Pont-Aux-Biches pose des problèmes aux habitants du quartier en raison du problème de deal, et parfois de nuisances sonores.

Bertrand RICHARD constate que la rue Papin bien que piétonne est régulièrement traversées par des deux-roues motorisés. La Mairie de Paris Centre a demandé la repose des potelets qui ont disparu coté Sébastopol, et invite le CQ à regarder si la signalétique est suffisamment claire.

Florent GIRY explique que c'est un problème qui touche la plupart des rues piétonnes à Paris Centre et qu'il y a un vrai problème de vandalisme sur le mobilier urbain destiné à faire respecter ce type d'aménagement (potelets, barrières). Chaque aménagement est étudié en fonction des particularités de la rue qu'il concerne et du contexte, avec des concertations, pour prendre en compte les besoins d'accès des riverains et livraisons (par exemple on ne ferme pas un tronçon à la circulation si il y a des entrées de cours d'immeuble carrossables ou des parkings souterrains).

Un habitant demande s'il est prévu de sécuriser la piste cyclable sur les Grands Boulevards.

Florent GIRY répond qu'un plan vélo de 250 M€ a été voté pour cette mandature et que la sécurisation / pérennisation de la piste cyclable temporaire des Grands Boulevards est prévue (études déjà en cours, concertation en 2022 et livraison de l'aménagement prévue en 2023) ainsi qu'une piste cyclable sécurisée sur l'axe 4 septembre/Réaumur qui a été ajoutée au plan vélo à la demande de la Mairie de Paris Centre (en remplacement de la rue Etienne Marcel initialement prévue). Il précise néanmoins que celle-ci devrait être réalisée plutôt en fin de mandature, après les Jeux-Olympiques.

Accès au quartier

Bertrand Richard explique que le quartier Sentier dispose de deux accès par le Nord, les rues Thorel et Cléry, mais ces itinéraires ne sont pas simples, notamment lorsqu'ils sont fermés pour Paris Respire. Dans ce cas, il faut passer par République et redescendre jusqu'à la rue Etienne Marcel, pour ensuite remonter dans le quartier par le nord.

L'arrivée par le sud est plus simple : à l'est il y a deux accès via les rues Meslay et Notre-Dame de Nazareth, et à l'ouest un seul accès par la rue d'Uzès.

Bertrand RICHARD estime qu'il faut que l'accès par le nord du quartier soit plus simple sans créer de possibilité de traverser le quartier d'une traite.

Plusieurs propositions sont faites par le Conseil de quartier :

- Interdire la circulation des gros camions dans le quartier ;
- Porter une attention particulière aux accès nord sud ;
- Revoir l'aménagement de la rue Thorel pour les girations ;
- Installer un ralentisseur rue de Cléry ;
- Inverser le sens de circulation de la rue Notre-Dame de Nazareth dans le petit tronçon entre la rue Saint-Martin et le boulevard Sébastopol ainsi qu'entre les rues Saint-Martin et Volta ;
- Inverser le sens de circulation rue Salomon de Caus si on inverse la rue ND de Nazareth, pour conserver la liaison entre Arts et Métiers et Sentier ;
- Maintenir les petits accès via les rues de Tracy et Sainte Apolline ;
- Poursuivre la piétonisation entre les rues de la Lune et Beauregard ;
- Empêcher les accès aux deux roues motorisés sur les parties piétonnes ;
- Sanctuariser la rue Vaucanson en la fermant à la circulation (rue aux écoles, projet ancien du budget participatif) ;

- Apaiser le boulevard Sébastopol qui est presque une frontière entre Sentier et Arts et Métiers.

Pour apaiser le boulevard Sébastopol le Conseil de quartier propose de rehausser la chaussée, de créer une double rangée de plantations afin de modifier le paysage sur le secteur concerné et de faire baisser la vitesse de circulation à 10km/h.

En conclusion de la réunion, Florent GIRY remercie le Conseil de quartier pour ses nombreuses propositions, un certain nombre d'entre elles vont dans le sens des réflexions de la Mairie et les débats qui se tiennent entre les membres du Conseil ressemblent beaucoup à ceux qui se tiennent en interne lors de la conception des projets.

Il précise que les discussions d'aujourd'hui seront poursuivies dès janvier avec une réunion publique dédiée, et que ce premier travail du Conseil de quartier donne une matière riche pour travailler ensemble sur le sujet. Il précise que s'il faut adapter Paris Respire au nouveau plan de circulation, cela pourra se faire et qu'il ne faut pas considérer le dispositif du dimanche comme une contrainte à priori pour les réflexions.

Concernant le boulevard Sébastopol, il précise qu'il a plusieurs réserves sur la proposition du Conseil de quartier, tout en partageant le diagnostic sur l'effet « frontière » de cet axe aujourd'hui. Il n'est pas favorable à des changements de limitation de vitesse sur un même axe pour des raisons de lisibilité, d'autant que le boulevard vient juste d'être mis à 30 km/h avec des difficultés à faire respecter cette limitation, et explique que la proposition de réaménagement complet des pistes cyclables et de végétalisation coûterait sans aucun doute plusieurs millions d'euros, ce qui n'est aujourd'hui pas budgété. Il recommande donc plutôt d'orienter les réflexions sur l'amélioration de l'existant plutôt que sur une refonte totale de l'aménagement.

Il précise enfin qu'il y a deux façons complémentaires d'apaiser la circulation dans un quartier : les flux (via le plan de circulation) et la vitesse de circulation (ralentisseurs, etc.), et rappelle qu'il faut nécessairement qu'il reste des axes de transit local pour les flux du quartier pour pouvoir apaiser le cœur des quartiers (il ne peut pas y avoir 100 % d'axes réservés uniquement à la desserte interne dans Paris Centre).